DÉPART DES ZOUAVES DE ROME.

La veille de leur départ, nos amis ont été admis sur le pasweille de leur départ, nos amis ont ete aumis sur le page du St. Père avec plusieurs autres Zouaves Hollandais et maçais, laissant aussi le régiment. Comment quitter Rome, ans voir Pie IX, et en recevoir une dernière bénédiction? En trivant Right a M. Moreau: "Vos Zouaves partent pour le Canaca, mais il m'en viendra d'autres, j'espère; je suis trop vieux pour n'on m'abandonne." "Très-Saint-Père, tous seront rempla-cia, répondit monsieur l'aumônier. "Bravo, bravo," reprit le IV

"Au reste, mes chers enfants, vous avez raison de retourner vos bons parents et d'aller battre un peu aussi ces féniens von troubler vos foyers. Repoussez-les courageusement : cen de la canaille."

Après avoir distribué des médailles et donné sa main à bai-t il .

des enfants, vous avez un long voyage a mare; je de mand bien qu'il vous le rende heureux et facile, non-seulement celui de Rome au Canada, mais celui encore bien plus long et plus important de l'éternité. Je vous bénis, vous, vos familles, von Nos amis, tout votre pays, et que cette bénédiction vous artos amis, tout votre pays, et que cesse becauta dernier monte de tous ceux qu'elle concerne jusqu'au dernier noment de la vie."

On lui présenta à signer des suppliques pour l'indulgence articulo mortis:

a Cest juste, c'est juste, mes enfants, dit-il, et ça fera plaisir 1 708 chers parents; mais ce pauvre vieux Pape est un peu tisué et vous les aurez avant de partir."

Puis il s'éloigna attendri et répétant à ceux qui l'accompa-

Rhaient: Caro Canada! Carissimo Canada!

FAITS DIVERS.

M. Baker est élu au comté de Missisquoi, par 60 voix de majorité.

Le jour de la St. Pierre, les paroissiens des Tanneries des Bollands ont présenté à leur digne curé, le Rév. M. Pierre de Rt. Pierre, une magnifique canne à poignée en or, une statue de St. Pierre et une autre de St. Paul, deux magnifiques cadres, malebrare et une autre de St. Paul, deux bourses fort bien n globe de la hauteur de trois pieds, deux bourses fort bien

Vendredi soir, comme le Longueuil revenait des Iles de Boucherville avec une parti d'excursionistes, un cocher du nom de John McCue, sujet à des attaques d'épilepsie, fut tout-à-coup marche pour opérer des recherches; mais ce fut inutile, le corps ne put être retrouvé.

Le Times d'Outaouais croit savoir que la proclamation réulissant le Nord-Ouest au Canada sera lancée le 16 juillet.

On télégraphie d'Halifax que le Dr. Tupper est en ce moment Halifax. Il parait vouloir se fixer à Outaouais, car il a rendu bureau, et part bientôt pour la capitale avec toute sa famille.

UAngleterre vient de parler encore une fois officiellement La Question du retrait de ses troupes des colonies.

Te gouvernement et la législature de Terreneuve, ayant denandé aux autorités impériales de leur laisser les quelques centaines de militaires qui s'y trouvent, lord Granville vient de répondre à ces adresses par un document de la plus magnique containes de militaires qui s'y trouvent, lord Granville vient de répondre à ces adresses par un document de la plus magnique controlle de la plus m que crudité qu'on puisse imaginer. Franchement, il est impossible de se moquer plus cruellement des gens.

Nous apprenons que M. l'abbé David Ramsay, qui est depuis Nots apprenons que M. l'abbé David Ramsay, qui est ucpute plusieurs mois à Manchester, Angleterre, a obtenu de Mgr. de Montréal la permission de se consacrer aux missions de l'Écose, le pays de ses ancêtres. Nul doute que le succès couronners, là encore, ses nobles efforts apostoliques.

Avant d'entrer dans cette nouvelle sphère, M. l'abbé Raminy doit pour dit on venir faire une promenade en Canada à

tay doit, nous dit-on, venir faire une promenade en Canada à fin d'août et y passera tout le mois de septembre.

TRYERIEUSE AFFAIRE. - On lit dans le Pionnier de Sher-

Une jeune fille d'un canton voisin de cette ville, en service ici de jeune fille d'un canton voisin de cette ville, en service depuis quelques mois, est disparue depuis environ trois lenaines. Elle est partie de cette ville disant qu'elle s'en lait chez sa mère, mais elle ne s'y est point rendue. La runeur vient de cette dans le canton où demeure sa neur vient de se répandre, dans le canton où demeure sa nère, que son corps a été vu, il ya quelques jours, dans le bais, le long du chemin allant de cette ville au canton en question question. Deux respectables citoyens du canton sont venus lei hier, pour découvrir si réellement cette jeune fille est disparme. La chose étant établie hors de doute, ils sont repartis

pour faire d'autres perquisitions. La rumeur ajoute que cette jeune fille a quitté la ville en compagnie de deux hommes de sa connaissance, en route vers le toit maternel, et qu'elle a été vue, à environ douze milles d'ici, passant et passance deux hommes, allant justement dici, passant en voiture avec deux hommes, allant justement dans la direction de l'endroit où la rumeur prétend que l'on a va son de l'endroit où la rumeur de deux crimes vo son cadavre. On croit à la perpétration de deux crimes ans nom. Enfin, la chose est enveloppée de mystère, et nous hous abstenons de donner les noms pour le présent. On comprendra facilement pourquoi. Qu'il nous suffisent de dire que le nome le lenna de le nome prendra facilement pourquoi. icendra facilement pourquoi. Qu'il nous sumsont de la jeune fille était canadienne-française et âgée d'environ dixent

converse. conversations.

tour ET JALOUSIE. - Souvent femme varie... Miss Abbie Immers d'Ashley (Missouri) avait promis sa main au beau mbroise (Ashley (Missouri) avait promis sa main au beau Ambroise Coë; puis, un jour, ayant appris que son futur était pétri de l'était de l'étai Pétri de défauts de défauts—sans oublier quelques vices—in journe sont de défauts—sans oublier quelques vices—in journe sont pre apper réfléchit à l'avenir et pensa qu'il valait mieux rompre apper de Miss Summers pre avant qu'après. Coë n'accepta pas l'arrêt de Miss Summers et lui de qu'après. Coë n'accepta pas l'arrêt de de renoncer et lui déclara nettement qu'il la tuerait plutôt que de renoncer à la mort! Miss Abbie à la rendre heureuse; le bonheur ou la mort! Miss Abbie Summers ayant signifié positivement à l'obstiné amoureux lu'elle pa qu'elle ne voulait point se marier—avec lui du moins—et que la résolution était irrévocable, Coë lui affirma qu'elle ne périait que de la respectation de la respecta rait que de sa main. Il tint parole, et l'ayant rencontrée dans la rue de sa main. Il tint parole, et l'ayant rencontrée dans la rue de sa main. Il tint parole, et l'ayant rendernant lui donna trois quelques jours après cette scène de rupture, il lui donna trois quelques jours après cette scène de la noitrine. La maltrois coups de poignard dans le cou et la poitrine. La malheureuse mourut sur le champ.

Arêté sur le lieu même du crime, Coë pria les citoyens qui conduisaient en prison de vouloir bien lui épargner les ennis d'un procès en le lynchant sans désemparer.

Ceux-ci s'empressèrent de déférer à ce vœu et le pendirent à parbre le plus proche.

L'HOTEL DE NIORRES.

XIV - Le cabinet du lieutenant de police.-Suite.

-Plus, de la fortune de l'évêque et de celle de Mme d'Orgerel, ce qui l'aurait rendu possesseur un jour, si le crime odieux s'était accompli dans toute son étendue et que Mme de Versac eût péri également, d'une fortune de quatre millions deux cent mille livres?

-Oui, monsieur.

-Si cet orphelin venait à mourir à son tour, toutes les substitutions sont faites au profit de l'enfant de votre second fils marie, c'est-à-dire du fils de votre bru, Mme de Versac.

-C'est lui en effet qui, devenant le seul enfant mâle, hériterait de tous les biens de la famille.

Et en cas d'extinction complète d'enfant mâle?

-Ce serait à ma fille que reviendraient tous ces biens. -Mme votre fille n'a pas d'enfant, elle?

-De sorte que si elle venait à mourir?

La fortune entière passerait sur la tête de mes nièces, les filles de mon frère, Blanche et Léonore, leur mère n'étant que ma belle-sœur et n'ayant aucun droit par conséquent aux biens provenant du chef du frère de son mari.

-Et après vos deux nièces?

-Je n'ai plus de parents, même éloignées. -Dès lors, la question d'héritage est circonscrite entre l'orphelin, le fils de Mme de Versac, votre fille et vos deux

-Sans doute, fit M. de Niorres, mais pourquoi toutes ces demandes et à quoi voulez-vous en venir?

—A vous rappeler, monsieur, répondit nettement le lieute-nant de police, cet axiome de droit que vous devez connaître mieux que moi encore: Cherche à qui le crime profite!"

M. de Niorres devint d'une pâleur mortelle et se renversa en arrière.

" Monsieur, dit-il d'une voix étranglée, faites-vous attention

à vos paroles? Vous accusez toute une honorable famille.

—Je recherche le coupable!" répondit froidement le lieutenant de police.

Puis, attirant son siège vers celui du conseiller au parlement et saisissant les mains du malheureux père dans les siennes, avec un gest empreint de la plus profonde sympa-

"Monsieur, reprit-il, je ne parlerais pas à tout le monde ainsi que je le fais, mais je n'ai point devant moi un bomme ordinaire. Je m'adresse à un esprit éminent, supérieur, à un magistrat austère et d'une loyauté reconnue de tous, à une âme forte enfin. Je dis à ce magistrat que chacun respecte: quittez pour un moment votre situation de chef de famille, que l'homme frappé par le malheur fasse place au juge intègre et éclairé. Qu'il se place, ce juge, en présence d'une filiation de crimes semblables à ceux qui le désolent, mais accomplis dans une autre maison que la sienne; qu'il se voie pour un moment chargé de conduire l'instruction de cette ténébreuse affaire et qu'il me réponde selon sa conscience. Que fera-t-il pour remonter à la source du mal, pour découvrir le cou-

Le conseiller au parlement regarda fixement et profondément M. Lenoir.

Puis, laissant douloureusement retomber sa tête sur sa poitrine soulevée par un râle convulsif:

" Le juge, dit-il, ferait ce que vous venez de faire, comme vous il suivrait le précepte indiqué par l'axiome de droit, mais si le juge n'hésitait pas à aller droit au but, le pere préférerait la mort plutôt que de laisser planer l'un de ses soupçons sur ses enfants!"

XV .- Un axiome du droit.

" Cependant, monsieur, reprit le lieutenant de police, vous êtes à la recherche du coupable qui frappe en ce moment vous et les vôtres; votre présence même dans mon cabinet prouve que vous avez l'intention arrêtée de poursuivre cette affaire, d'appeler la lumière au milieu de ces mystérieux événements. Or, pour arriver à la découverte de la vérité, quelque cruelle qu'elle soit d'ailleurs, il faut que nous éclairions ensemble toutes les voies à suivre, que nous acceptions, momentanément au moins, toutes les suppositions que la raison nous suggère. Cette pensée poignante, déchirante, que je viens d'émettre, ne vous doit pas étonner, vous un magistrat, et la façon dont vous m'avez répondu me prouve que si cette pen-sée n'a pas été accueillie déjà par vous, tout au moins elle a déjà obsédé vos veilles."

M. de Niorres ne répondit pas, mais il baissa encore d'avan-

tage sa tête penchée. Le lieutenant de police fixait sur le vieillard, avec une persistance opiniâtre, son œil investigateur; il couvait pour ainsi dire le conseiller au parlement sous son regard auquel aucune xpression de physiononie n'échappait.

On eût dit que M. Lenoir, en torturant le cœur et l'esprit de son visiteur, suivait une route tracée d'avance pour arriver sûrement à un but connu de lui seul.

Il reprit après quelques moments, et avec une voix plus câline encore et plus incisive :

"Ces soupçons épouvantables vous déchirent, je le comprends; cependant ils ne sont pas hors de cause, croyez-le. Mais, comme ils vous serait trop pénible de les suivre vousmême, laissez-moi les accompagner dans leur marche ascendante vers cette vérité qu'il nous importe à tous deux de découvrir, vous comme chef d'une famille opprimée, moi comme magistrat chargé de la sécurité des sujets du roi."

Le consciller fit un geste signifiant qu'il ne s'opposait en aucune façon aux intentions de son interlocuteur.

"Jai dit tout à l'heure, poursuivit M. Lenoir, cherche à qui le crime profite! Or, dans les circonstances actuelles, il est évident, et presque certain, qu'un intérêt d'argent conduit la main de l'assassin, sans quoi cette succession réfléchie de crime deviendraient inexplicable. Voyez, en effet, la marche progressive et raisonnée.. votre premier fils, marié, a deux enfants, sa femme est enceinte... on espére anéantir d'un même coup les enfants nés et celui à naître... le poison est versé; un miracle sauve le pauvre innocent; mais l'empoisonneur ne pouvait prévoir ce miracle. Donc, votre fils meurt ainsi que sa femme et ses deux enfants. A qui scrait revenue sa fortune, l'empoisonneur ne à lui, votre héritier, dans le cas où toute la famille eût été anéantie? A votre second fils. C'était donc à celui-là que le crime profitait.... Mais il est frappé à son tour. Sans doute on avait l'espoir de tuer du même coup sa femme, son enfant et son neveu, auquel Mme. de Versac sert de mère. Une seconde fois la Providence protége les innocents, et ceux-ci échappent. Mais à qui eût profité ce nouvel attentât s'il eût reçu son entière exécution? Quels étaient les héritiers de

votre second fils et de son enfant? L'évêque.... mais l'évêque succombe à son tour.... Mme. d'Orgerel est atteinte également par le bras infatigable.... et Mme. de Nohan.

—Ma fille! s'écria M. de Niorres, vous accusez ma fille! —Je n'accuse point, monsieur, je procède par déductions logiques. Il est incontestable que tous ces crimes accomplis, c'était à votre fille et à son mari, le comte de Nohan, que re-venait le splendide héritage.

-Mais M. de Nohan est le meilleur et le plus humain des hommes, mais ma fille est une sainte, monsieur! dit le con-seiller avec l'accent de l'indignation contenue et de la douleur la plus amère; mais mon gendre voulait fuir, emmener sa femme....

—Permettez! ceci ne scrait pas une preuve. Cependant je suis de votre avis; je connais M. et Mme. de Nohan, et jamais le plus léger indice dans leur existence passée n'a pu les faire soupçonner d'un forfait aussi noir. Je les crois donc entièrement innocents, et je dirai plus.... j'ajouterai que je les crois à la veille d'être victimes à leur tour comme ont failli l'être, vous, M. de Versac, son fils et le pauvre orphelin, et comme, si nous ne nous dressons entre eux et l'assassin, ils le deviendront un jour.

-Alors qui donc soupçonnez-vous?

-Vous avez d'autres parents?

-Ma belle-sœur et ses deux filles, mes nièces.

-Sans doute.

-Et ce serait elle.... une femme dont le caractère est d'une pureté incontestable ; ce seraient ses filles, deux anges de candeur, toutes deux à peine sorties de l'enfance, que....

-Cherche à qui le crime profite ! dit d'une voix nette le lieutenant de police.

-Mais, monsieur, elles n'étaient point à Paris alors que les premiers attentats eurent lieu. Ces attentats, elles les ignoraient même, et, à cette heure où je vous parle, ma belle-sœur est seule confidente de mes douleurs, Blanche et Léonore en ignorent la cause.....

Mais, dit M. Lenoir, Blanche et Léonore sont dans une pauvreté complète; elles et leur mère sont sous l'entière dépendance de vos bienfaits.

-Et elles reconnaîtraient ces bienfaits dont mon fils l'évêque les a comblées, dont je les ai comblées à mon tour, par les plus odieux des crimes?

-Je ne dis pas elles, monsieur, mais quelqu'un peut aimer Pune d'elles, et vous avouerez au moins que l'homme qui épouserait l'une de vos nièces devenues les héritières de toute la fortune de votre famille, ferait un beau mariage!"

M. Lenoir se tut et regarda fixement le conseiller.

Celui-ci releva le front, et une pensée sinistre sembla assombrir encore sa physionomie.

"J'étais allé déjà dans mes inductions aussi loin que vous venez de le faire, dit-il. Hier, l'un de vos agents m'a suggéré cette pensée, et depuis l'heure où elle est entrée dans ma tête, elle domine entièrement mes facultés."

M. Lenoir ne répondit pas.

"Cette voie nouvelle qui m'a été ouverte, continua M. de Niorres, conduit à un effrayant abime si elle n'aboutit pas à

—Toujours est-il qu'elle mérite d'être éclairée, répondit le lieutenant de police. Est-ce votre avis?

-Cette idée, en écartant la présence d'un criminel dans le sein de ma propre famille, me laisse plus de liberté d'esprit, monsieur ; cependant elle ne me voit pas convaineu.

-Ni moi, dit vivement M. Lenoir; nous cherchons en ce moment, monsieur ; reste à savoir si nous avons trouvé."

Le lieutenant de police se leva de son siège, fit un tour dans

sa chambre, comme pour laisser à la pensée qu'il venait d'émettre le temps de germer dans la tête de son visiteur, puis, revenant doucement vers lui:

"Avant d'aller plus loin, dit-il, j'ai quelque chose encore à vous demander.... si toutefois vous voulez bien répondre aux questions que je désire vous faire....

-Qu'est-ce donc, monsieur? demanda le conseiller avec un

certain étonnement. -Vous m'affirmez, n'est-ce pas, que toute votre famille con-

siste dans les personnes que je viens de vous nommer? -Je l'affirme. -Ainsi vous ne vous connaissez aucun autre parent à quel-

que degré qu'il soit?

_S'il en existe, je l'ignore. -- Et.... pardonnez-moi d'entrer ainsi dans les détails intimes de votre existence, mais mon devoir l'exige et votre situation le commande impérativement.... et, reprit M. Lenoir, vous n'avez jamais, obéissant aux mœurs de l'époque, imité la con-

duite du feu roi, par exemple.

-Monsieur! interrompit brusquement le conseiller au parlement, ma conduite privée ne regarde que moi seul.

—Ordinairement, oui, sans doute, monsieur, ajouta vive-ment le lieutenant de police; mais dans les circonstances tout exceptionnelles où vous vous trouvez, il faut bien, pour voir clair, que nous soulevions tous les voiles, même ceux, surtout ceux qui recouvrent des écarts de jeunesse.... Or, il y a trente ans que vous avez perdu votre femme, et peut-étre.... quelque union.... secrète...."

M. de Niorres se leva brusquement.

"Je n'ai point d'autres parents que ceux que vous connais-sez! dit-il d'une voix ferme, tandis que son front tout à Pheure si pâle s'empourprait des tons les plus vifs.

-Vous en êtes certain? demanda M. Lenoir d'une voix extrêmement incisive.

-Parfaitement certain.

-Alors, excusez-moi, monsieur, je n'ai plus de nouvelles suppositions à faire."

Et le lieutenant de police se rejeta en arrièr avec un mécontentement manifeste et une indifférence trop affectée pour être sincère.

" Ainsi, reprit-il, votre visite, monsieur, n'aurait d'autre but

que celui de me faire connaître l'attentat de la nuit dernière ? —Je vous demande pardon, répondit M. de Niorres ; je désirais prendre votre avis au sujet d'un autre événement touchant toujours cette abominable affaire.

-A vos ordres, monsieur. Il s'agit de...

—De ce valet dont je vous ai parlé déjà et qui est venu me révéler une première fois l'apparition étrange dont il avait été

—Ah! ah! Phomme qui vous proposait de fuir avec l'or-phelin pour le dérober aux coups de l'assassin, et qui prétendait avoir reçu cette mission de ses défunts maitres —Positivement.

Eh bien! est-ce que cet homme aurait eu une seconde

-Oui, monsieur.

(A continuer.)